



Avoir le droit derésider en france

Par **sonkaya**, le **29/04/2008** à **00:06**

Je suis d'origine turque, je suis envoyé en france par le gouvernement turque travailler comme assistant social au sein d'une association pour une durée de 4 ans et je suis payée par le gouvernement turque.Actuellement, j'ai une carte de sejours provisoir délivrée par le préfet qui est renouvelée tous les ans.Ma femme aussi.J'ai 2 enfants de 5 et 6 ans qui vont à l'école en France. Je vous demande de bien vouloir me dire si à la fin de ma 4eme année, puis je avoir le droit de rester en France? comment? droit d'acquérir la nationalité francaise ou d'autre solution pour sejourner définitivement en France.Merci avecmes considerations.